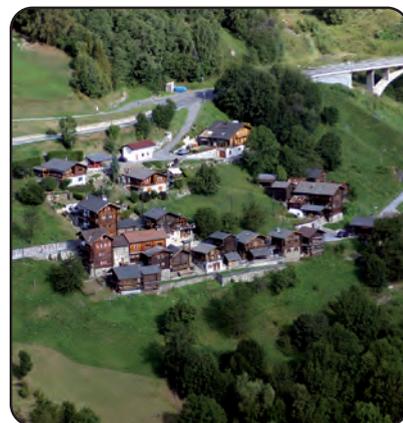


Hérémence Contact



Décembre 2010

Hérémence égrène ses villages et hameaux sur les flancs verdoyants d'une vallée façonnée par la dernière ère glaciaire.



Message du président

Les autorités communales d'Hérémece vouent une attention particulière aux conditions-cadres permettant de construire les horizons où Hérémece sera encore et toujours une commune dans laquelle il fait bon vivre.

Des investissements conséquents sont alloués dans ce sens, notamment en termes d'infrastructures et d'équipements. Comme nous l'avons présenté lors de notre assemblée primaire de décembre dernier, notre planification pour les quatre prochaines années se veut résolument ambitieuse, aussi proche que possible des attentes de la population, dans la poursuite de ce qui s'est fait jusqu'ici. Différents aspects sont décrits de manière plus détaillée dans cette édition de notre Hérémece Contact.

Mais les réalisations conduites par la commune n'ont pas seulement besoin d'être matérielles. De porter sur les infrastructures. De se résumer à une allocation financière.

Il est essentiel de donner une vraie importance aux personnes, aux valeurs humaines, au dialogue. Car de belles réalisations peuvent naître d'idées échangées lors de conversations toutes simples.

Ainsi, c'est à nous tous d'aménager des rencontres, des discussions, des moments de partage. En famille. Avec ses voisins. Dans son quartier. Son village. Dans le cadre de ses loisirs. Avec son club de sport, sa société de chant ou de musique.

C'est à nous tous de continuer à tisser ces liens humains tellement importants et pourtant si fragiles. Des liens qui constituent les fondements du tissu associatif hérémensard particulièrement riche et dont nous pouvons tous être fiers. Des liens qui sont l'essence même de notre communauté.

Une communauté que nous voulons voir continuer de se développer, de prospérer.
Avec respect et sérénité.
Avec ce sentiment de gratitude pour l'héritage laissé par les générations précédentes.
Avec la responsabilité de le faire fructifier pour les générations futures.
Dans le bien de tous. Pour le bien de tous.

Merci donc à chacune et chacun d'entre vous pour la place que vous tenez, pour le rôle que vous assumez, dans la vie quotidienne de la commune d'Hérémece.



Le président
Régis Bovier

Sommaire

page	01	Message du président
	03	L'administration de la Commune en 2010
	03	Généralités
	05	Sécurité
	06	Enseignement et Formation
	07	Culture et Culte
	09	Trafic
	13	Aménagement du territoire
	14	Protection et aménagement de l'environnement
	18	Services économiques
	23	Finances
	26	Les citoyennes et citoyens à l'honneur en 2010
	29	Divers
	31	Les sociétés locales
	32	Mémento

L'administration de la Commune en 2010

Généralités

Le décès de M. Roger Sierro, conseiller communal

M. Roger Sierro a occupé la fonction de conseiller communal depuis le 1er janvier 1997. Il était notamment chargé de la sécurité publique communale.

Ces derniers mois, la maladie l'avait très affaibli. Elle l'a finalement emporté en novembre dernier. Il n'avait que 53 ans.

Le conseil communal salue l'engagement de M. Roger Sierro au sein de l'exécutif municipal, lequel a oeuvré au service de la communauté hérémensarde durant près de 14 ans. Il assure sa famille et ses proches de sa compassion et leur adresse ses messages de réconfort.

La succession d'un conseiller communal en cours de législature est réglée par la loi sur les droits politiques. Conformément à ces dispositions, dans sa séance du 9 décembre écoulé, le conseil communal a proclamé élu le premier des viennent-ensuite de la liste UDC, soit M. Yvan Sierro.

Pour des motifs qui lui sont propres, celui-ci est intervenu auprès du Département en charge des institutions pour demander à ne pas devoir assumer cette fonction. Si cette demande devait être agréée, les parrains proposeraient un autre candidat dont le conseil communal proclamerait l'élection. Ces éléments seront peut-être réglés entre le moment de la rédaction de ce texte et celui de sa publication.

Le bâtiment de service de la Place de fête

L'utilisation accrue de la Place de fête depuis la mise en place de la patinoire nécessite la construction d'un petit bâtiment de service permettant d'abriter une caisse et un local de location des patins ainsi qu'un petit local cantine.

Cette infrastructure pourra servir bien entendu à toute manifestation se déroulant sur cette place. Les travaux de fondation et de maçonnerie sont terminés et la structure en bois formant le petit chalet sera érigée en début d'année 2011.



Projet du futur bâtiment

Nouvelles adresses

En mai dernier, chaque habitant de la commune a reçu sa nouvelle adresse, avec un nom de rue et un numéro. Cela pour donner suite à une exigence de la Confédération dans le cadre de l'harmonisation des données. La pose des plaquettes pour les noms de rues interviendra ultérieurement.

Nous vous rappelons que vous devez procéder, de manière privée, aux différents changements d'adresse auprès des administrations, banques, opérateurs téléphoniques, journaux, médecins et autres contacts personnels.

A défaut, votre courrier risque, d'ici quelques mois, de ne plus vous être acheminé correctement, en raison des nouvelles méthodes de tri mises en place par La Poste.

Puisqu'une adresse précise est attribuée à chacun à l'intérieur de la commune, nous vous prions également d'annoncer à l'administration communale tout déménagement, même si vous restez sur le territoire communal.

Les votations fédérales et cantonales 2010

6 objets fédéraux ont occasionné cette année une convocation aux urnes.

Étalées sur les week-ends des 7 mars, 26 septembre et 28 novembre 2010, ces votations ont présenté les résultats suivants:

Arrêté fédéral concernant la recherche sur l'être humain

	Suisse	Hérémence
Participation	45.5%	69.1%
Oui	77.2%	71.3%
Non	22.8%	28.7%

Initiative populaire «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)»

	Suisse	Hérémence
Participation	45.8%	69.5%
Oui	29.5%	8.6%
Non	70.5%	91.4%

Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal)

	Suisse	Hérémence
Participation	45.8%	69.4%
Oui	27.3%	22.8%
Non	72.7%	77.2%

Modification de la loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI)

	Suisse	Hérémence
Participation	35.8%	51.7%
Oui	53.4%	51.5%
Non	46.6%	48.5%

Initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi)» et le contre-projet direct concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution

Initiative

	Suisse	Hérémence
Participation	52.6%	62.7%
Sans réponse	1.2%	0.7%
Oui	52.3%	45.2%
Non	46.5%	54.1%

Contreprojet

	Suisse	Hérémence
Participation	52.6%	62.7%
Sans réponse	2.9%	2.6%
Oui	44.5%	46.9%
Non	52.6%	50.5%

Question subsidiaire

	Suisse	Hérémence
Participation	52.6%	62.7%
Sans réponse	5.6%	5.9%
Initiative	46.8%	40.8%
Contreprojet	47.5%	53.2%

Initiative populaire «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)»

	Suisse	Hérémence
Participation	50.9%	62.7%
Oui	41.5%	22.4%
Non	58.5%	77.6%

Sécurité

La police intercommunale

Il en était question depuis le début des années 2000: La police intercommunale du Val d'Hérens est enfin devenue réalité.

Les Communes de Vex, St-Martin et Héremence en sont les fondatrices. La Commune des Agettes a déjà signifié son intérêt à collaborer avec cette nouvelle structure alors que les Communes de Mont-Noble et d'Evolène ont choisi, pour l'instant, de différer leur adhésion à cette organisation intercommunale.

Un premier agent a été engagé en la personne de M. Robert Fauchère. Après plusieurs années au service de la police cantonale puis de la police municipale de Sion, cet Evolénard d'origine a décidé de quitter la commune d'Ayent où il était actuellement employé pour rejoindre la rive gauche de notre district.

Il est en activité depuis le 1er décembre 2010 et nous lui souhaitons plein succès dans sa mission pour la sécurité de nos habitants et de nos hôtes.

D'entente avec lui et en fonction de son retour d'expériences dans cette nouvelle organisation, nous déciderons de quelle manière l'effectif de notre police intercommunale devra être étoffé.

Le bureau principal de notre police municipale est situé à Vex, dans les locaux réaménagés que nous partageons avec la police cantonale. Un service de guichet est également prévu au bureau communal d'Héremence le vendredi de 16h00 à 17h00.

Le mode de fonctionnement retenu a voulu privilégier les particularités de chaque commune partenaire. Sur la base d'une convention de collaboration validée par les conseils municipaux des communes fondatrices, une commission intercommunale se charge de la coordination nécessaire.

La Cheffe du département cantonal de la sécurité, Mme Esther Waeber-Kalbermatten et le Commandant de la police cantonale, M. Christian Varone ont salué l'engagement des autorités communales à mettre sur pied cette nouvelle structure.

Travaux d'entretien à l'abri PC

Des infiltrations d'eau provenant du ruissellement des voitures ont été constatées dans l'abri de protection civile.

Nous avons donc procédé à des travaux de remise en état, l'été dernier, pour un coût de Fr. 100'000.00, à savoir :

Réfection de l'étanchéité du sol du parking et
Réfection de la peinture dans l'abri.

Enseignement et Formation

Rénovations du Cycle d'Orientation du Val d'Hérens

Après avoir allègrement dépassé la trentaine, le bâtiment du CO Hérens méritait bien un bon lifting. Pas d'opération cosmétique du bâtiment en vue mais bien la nécessité de répondre aux normes énergétiques, techniques et sismiques actuellement en vigueur.

Depuis l'été dernier, des rénovations sont en cours : Des nouveaux vestiaires ont été construits et un nouveau réseau informatique moderne a été installé. Les travaux planifiés sur une durée de quatre ans, jusqu'à l'été 2014, prévoient les changements suivants:

L'enveloppe thermique sera entièrement refaite et des investissements permettront de mettre en place un nouveau système de chauffage à pellets.

En outre, un ascenseur sera construit afin de répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées ou blessées.

Enfin, des murs de soutènement consolideront l'édifice afin de parer à d'éventuelles secousses sismiques.

Sur le plan pédagogique, des infrastructures sportives seront améliorées et les salles de classe rénovées. La bibliothèque sera agrandie et un nouveau local sera construit à l'usage de la conseillère en orientation.

L'investissement global atteindra environ 4,2 millions dont 3 millions à la charge des quatre communes partenaires. Le Val d'Hérens bénéficiera ainsi d'un nouveau Cycle d'Orientation prêt à affronter les défis pédagogiques, technologiques et humains des trente prochaines années.

Introduction du nouveau Cycle d'Orientation en 2011

La nouvelle loi sur le Cycle d'Orientation entrera en vigueur dès la rentrée 2011/2012.

Elle sera appliquée graduellement concernant d'abord les élèves de 1CO, puis ceux de 2CO et de 3CO, les deux années suivantes.

Les axes principaux retenus sont les suivants:

Une uniformisation du système scolaire secondaire à niveaux (système intégré).

Une meilleure répartition de l'orientation tout au long des trois années de CO.

Un accent mis sur le renforcement du Français et des Mathématiques en 3CO.

L'apprentissage des langues avec de petits groupes limités au maximum à 10 - 15 élèves.

L'orientation des élèves dès la 6e primaire permettra de les diriger vers les niveaux 1 ou 2 de Français et de Mathématiques. Il n'y aura en effet plus que deux branches à niveaux en première année.

En deuxième et troisième années seront introduites deux branches supplémentaires à niveaux, soit l'Allemand et - une nouveauté - les Sciences.

Ces quatre disciplines fixeront les conditions d'admission aux établissements scolaires ultérieurs.

L'organisation générale du CO Hérens ne subira pas de profonde mutation ; il s'agira de s'adapter à la nouvelle grille horaire en cours d'élaboration et d'offrir un soutien à l'orientation des élèves, en collaboration avec les parents et l'office de l'orientation scolaire.

Gageons que ce nouveau CO préparera de manière optimale les élèves à leur avenir en offrant à ces derniers les moyens et les outils qui leur permettront de s'adapter à un environnement en perpétuel changement!

Culture et Culte

La bibliothèque: un lieu qui bouge!

La mise en réseau et la phase d'informatisation des collections étant achevées, la bibliothèque d'Héremence met en place actuellement une section «Patrimoine» grâce à laquelle les lecteurs pourront découvrir des ouvrages sur Héremence, le Val d'Hérens, le Valais ainsi que sur les traditions et coutumes de la région.

Une partie de ces documents est, à ce jour, déjà disponible en rayons.

Un autre projet verra le jour en 2011, à savoir une refonte de l'actuel site internet de la bibliothèque. Plus convivial et dynamique, il s'adaptera au mieux aux attentes des lecteurs.

En ce qui concerne les dernières nouveautés, la bibliothécaire recommande chaleureusement «Les joyeuses tribulations d'une sage-femme» de Lila Sonderman, le très demandé «Canines» de Janus, «L'impossible pardon» de Randy Susan Meyers... Ceci n'étant qu'un petit avant-goût des nouveautés qui prennent régulièrement place sur les étagères.

N'hésitez pas à prendre contact avec elle pour toute suggestion en rapport avec les acquisitions de livres et de médias.

A vous de faire de LA bibliothèque d'Héremence VOTRE bibliothèque !!!

La mise en valeur du pressoir

Dans le prolongement du réaménagement de la place de la laiterie et de la réhabilitation en cours de l'ancienne forge, une nouvelle jeunesse a été offerte à l'un des objets les plus imposants de notre musée: **le pressoir.**

Il a ainsi été nettoyé, restauré et déplacé. Doté d'un nouveau toit de bardeaux et d'un éclairage chaleureux, il trône désormais au sommet de la place de la laiterie, soit au carrefour des routes reliant les quartiers du bas du village d'Héremence.

Son ancien emplacement sera réaménagé pour offrir un nouvel espace de convivialité et d'expositions.

Le Parc Naturel Régional du Val d'Hérens a contribué financièrement, de manière significative, à la

mise en valeur du pressoir. Il a en effet apporté un subventionnement fédéral et cantonal correspondant au 60% des coûts de restauration dont le montant s'élève à plus de Fr. 40'000.00.



Le pressoir de nuit

Les sociétés locales

Le conseil communal a décidé d'étoffer le soutien aux sociétés locales.

Outre le maintien de la mise à disposition des locaux et de l'exemption des impôts communaux, les aides financières ont été revues à la hausse. Celles-ci concerneront d'abord les sociétés accomplissant des services pour la communauté ou effectuant des animations et prestations demandées par la commune.

Dans la mesure où la situation financière le justifie, de nouvelles aides financières plafonnées pourront également être accordées à des sociétés ayant un mouvement de formation, en particulier pour les jeunes.

Elles seront allouées sur la base des comptes présentés et pour autant qu'il y ait la recherche et l'existence d'autres sources de revenu.

L'avancement de la réhabilitation de la forge

Le groupe «Objets anciens» de la Maison du patrimoine et de la culture d'Hérémence a pris en charge, à la demande de l'autorité communale, la restauration de la forge dans le courant de l'année 2010.



Le travail effectué à ce jour avec la participation d'entreprises locales est le suivant:

Un plan d'aménagement intérieur et extérieur a été proposé au conseil communal.

La finition des murs extérieurs, sous le toit, est achevée.

Le nettoyage de la cave, de la forge et de l'étage supérieur a été effectué.

La restauration de la cave est achevée. Celle-ci sera aménagée en cave à vin traditionnelle durant le printemps 2011. Elle sera à disposition du public pour l'été 2011 en relation avec le pressoir.

L'intérieur de la forge fera l'objet de travaux déjà cet hiver.

Le matériel, les outils et autres objets de la forge sont en phase de restauration.

Objectif à long terme: aménagement complet du bâtiment pour 2013 (25 ans du musée).



La forge avant et après travaux

L'agrandissement du columbarium

La tendance à opter pour l'incinération plutôt que l'ensevelissement s'est intensifiée ces dernières années.

Les capacités d'accueil du columbarium construit en 1997 et agrandi en 2007 se restreignant considérablement, il a été décidé d'augmenter, en 2010, le nombre d'emplacements de 83 à 150.

L'extension a été réalisée sur le mur délimitant la place au sud, conservant ainsi par la même occasion, le principe et l'esthétique de l'existant.



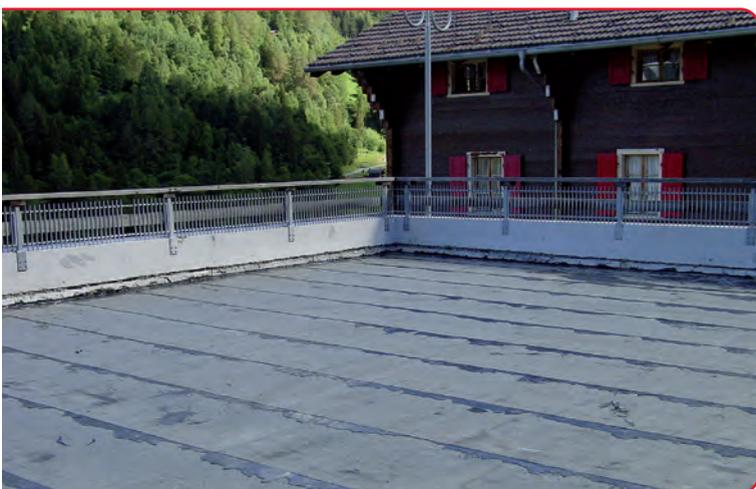
Projet d'extension du columbarium

Trafic

La salle de gymnastique de Mâche

Les investigations menées à la salle de gymnastique de Mâche relatives à la constatation d'une aggravation des fuites d'eau ces dernières années ont conclu à la nécessité de reprendre l'étanchéité de la dalle et de procéder à la réfection des places de parc.

Pour pouvoir mener à bien ces travaux sans créer d'entraves à la circulation des usagers, des places de parc ont été aménagées entre Mâche et Mâchettaz à l'emplacement du futur parking. Toutefois ces places de parc se trouvent dans le couloir à avalanches. C'est la raison pour laquelle elles doivent impérativement être fermées l'hiver.



Travaux d'étanchéité à la salle de gym de Mâche

Les travaux se poursuivront par la réfection du plafond intérieur et par la pose de nouvelles barrières intégrées à la couverture de protection de la bande de rive de l'étanchéité.

Nous examinons actuellement la manière de traiter les coulures d'eaux qui apparaissent entre l'escalier public et le mur sud de la salle de gymnastique.

La ligne de transport public Vex - Les Collons

Donnant suite aux initiatives coordonnées des communes de Vex et d'Hérémece ainsi que de Theytaz-Excursions, l'Office fédéral des transports et le Service cantonal des transports ont accepté le déplacement de la ligne de bus reliant Vex à la station des Collons.

Dès le début décembre 2011, la ligne sera déviée depuis le virage des Mayens de Sion. Elle traversera la zone touristique des Masses. Une phase test de trois ans a été prévue.

En desservant une zone habitée plutôt qu'une aire forestière, cette modification partielle du tracé de la ligne de transport public devrait lui permettre d'augmenter sa clientèle potentielle. Elle offre surtout un service de transport public appréciable dans un secteur géographique en plein développement.

Des travaux d'aménagements routiers ont déjà été réalisés en 2010 et vont se poursuivre en 2011 pour que le nouveau tracé prévu soit adapté à la fluidité requise par ce mode de transport.

La planification des places de parc sur le territoire communal

Dans sa séance du 18 novembre 2010, le conseil communal a arrêté à l'unanimité le concept d'augmentation des possibilités de stationnement dans les villages de la commune et dans le secteur des Masses. Lors de l'assemblée primaire du 14 décembre, les citoyennes et citoyens ont également approuvé ce concept à l'unanimité.

Celui-ci représente la concrétisation des attentes de la population quant à de nouvelles possibilités de parquer les véhicules, y compris des cars. Il se traduit par un effort financier important consenti par la commune durant ces quatre prochains exercices.

En effet, 6,7 millions de francs ont été inscrits dans notre plan financier 2011-2014 pour aboutir à ces améliorations dans les villages d'Ayer, Euseigne, Hérémence et Mâche ainsi que dans la zone touristique des Masses. L'évolution des besoins pour les autres villages est également suivie avec attention.

Ces travaux se greffent dans la plupart des cas à d'autres réalisations devant être conduites prochainement (prolongement des trottoirs à Euseigne, rétablissement du mur à Peletta, remplacement du télésiège aux Masses).

Les torrents des Senîres et de Vouasset

Le projet de réfection des torrents des Senîres et de Vouasset découle principalement des réflexions concernant l'évacuation des eaux claires de la zone touristique. En effet, si l'exutoire central est le torrent de la Tsenâ, les eaux claires de la partie sud de la station sont évacuées par ces deux torrents.

Le constat était qu'aucun des torrents ne pouvait, en l'état, recevoir ces eaux en garantissant la sécurité. En accord avec le Service des Routes et des Cours d'Eau (SRCE), il a été convenu d'aménager la partie du torrent des Senîres sise en amont des tennis, de dévier le débit supplémentaire au débit en temps sec du torrent des Senîres dans le torrent de Vouasset par une canalisation (posée il y a deux ans) dans la route des Tennis et de réaménager le torrent de Vouasset entre le carrefour des Granges et la réunion des deux torrents sous la route de la Vallée.

Ce principe a permis de garder la partie supérieure du torrent de Vouasset et la partie inférieure du torrent des Senîres libres de toute intervention dans le respect de l'état naturel du cours d'eau.



Réaménagement du lit du torrent

Les travaux de cette année ont consisté au réaménagement (élargissement et enrochement des rives et du fond pour éviter l'érosion) de ce dernier tronçon pour lui permettre d'absorber le surplus d'eau sans mettre en danger les routes et les habitations à proximité. Ces travaux sont terminés hormis quelques remises en état, les reboisements et les derniers ensemencements. Le lit sous le pont au départ de la route de Vyo a été également approfondi pour garantir la place nécessaire au nouveau débit attendu.

Le réaménagement de la partie supérieure du torrent des Senîres sera réalisé conjointement aux projets de construction voisins dans les années à venir.

Amélioration de la route Prolin-Ayer



Déblai des matériaux à Mâche



Travaux sur le tronçon Prolin-Ayer

Dès la procédure administrative achevée, les travaux d'amélioration de la route Prolin-Ayer pilotés par le Service des Routes et des Cours d'Eau (SRCE), ont démarré en 2010 par les travaux spéciaux nécessaires à l'élargissement du carrefour de Prolin.

Parallèlement, les travaux d'amélioration de la route cantonale et des routes communales à la sortie de Mâchettaz ont également débuté. L'avantage de cette coordination est de permettre la fourniture des matériaux d'apport nécessaires à Mâche en utilisant l'importante quantité de matériaux de déblai du chantier Prolin-Ayer et de limiter ainsi les nuisances qu'auraient pu engendrer ces deux chantiers par des transports croisés.

Le chantier est à l'arrêt pour l'hiver mais reprendra dès la belle saison. L'amélioration sera en principe terminée pour l'hiver 2011/2012.

Amélioration de la route cantonale à Euseigne

Le Service des Routes et des Cours d'Eau (SRCE) a terminé les travaux d'élargissement et de renforcement des cheminements entre le Cycle d'Orientation et le Café du Relais.

Parallèlement, nous avons réalisé l'élargissement de la route d'accès à la Place du Village pour permettre à deux voitures de se croiser évitant ainsi un stationnement en attente sur la route cantonale.

De plus, nous avons déplacé l'armoire de commande de l'éclairage public. L'éclairage public a été renforcé sur toute la longueur du nouveau trottoir et jusqu'à la Poya de l'ancienne poste où nous avons ajouté la pose d'un nouveau mât en aval de la salle villageoise. Les mâts à l'entrée ouest ont également été changés.

Travaux d'élargissement de routes à Euseigne

Le tronçon intermédiaire sera complété lors des travaux de création d'un trottoir. La position des mâts sera réajustée en fonction des travaux entrepris.

Le SRCE prévoit aussi de refaire l'enrobé sur le tronçon qui a fait l'objet de l'amélioration.



Amélioration de la Traverchire

Le Service des Routes et des Cours d'Eau (SRCE) a poursuivi cette année les travaux d'élargissement de la Traverchire par le tronçon le plus difficile vers la statue de la Vierge. En effet, cet élargissement a nécessité la construction d'un ouvrage sur la moitié avale de la chaussée.

Les travaux ont débuté par une sécurisation du tronçon, soit l'abatage des arbres pouvant se révéler dangereux pour la route ainsi que le curage des blocs instables pouvant atteindre non seulement la route mais aussi le bisse d'Euseigne ou la route de la Tsaumette. Les travaux de terrassement et de travaux spéciaux ont pu démarrer ensuite. Ce sont ces deux phases qui ont nécessité la fermeture complète de la route.

L'éclairage public

Nous passons quotidiennement sous des lampadaires sans même nous apercevoir de leur présence sauf dans les cas où ceux-ci ne fonctionnent plus.

L'éclairage public est cependant un élément indissociable de la qualité de vie. Il crée une ambiance dans les quartiers, contribue au sentiment de sécurité la nuit et surtout assure aux automobilistes, le long des routes principales, la visibilité des piétons.

Un bon lampadaire public répond à des critères bien précis: il doit éclairer la chaussée et le trottoir tout en minimisant la lumière diffusée vers les habitations et être le moins gourmand possible en énergie.

Dans ce domaine, l'évolution est constante et significative:

L'amélioration des déflecteurs qui renvoient la lumière là où nous en avons besoin, préservant autant que possible le voisinage d'un éclairage parasite;

L'amélioration des types d'ampoules.

Actuellement, la plus grande partie de notre éclairage fonctionne avec des ampoules à vapeur de mercure de 160W, 2x125W ou 125W suivant l'âge et le type de luminaire. Ces ampoules doivent être progressivement remplacées.

L'ouvrage a ensuite été réalisé et la première couche d'enrobé posée afin de rendre la route au trafic bidirectionnel.

Le SRCE prévoit aussi de refaire l'enrobé définitif sur le tronçon qui a fait l'objet de l'amélioration.



Travaux d'élargissement de la Traverchire

Avec les ampoules à iodures métalliques de 70W et 35W et les déflecteurs de dernière génération, nous obtenons aujourd'hui un éclairage de meilleure qualité.

Ce type d'éclairage a été installé à la place de la Laiterie et à l'entrée Hérémence ainsi que sur l'ensemble de la traversée d'Euseigne.

Prenez la peine d'observer quelques minutes le village d'Euseigne depuis Hérémence. Vous constaterez une différence d'éclairage entre les anciens et les nouveaux mâts. Les anciens présentent des ronds de lumière alors que seuls les nouveaux mâts sur le parcours de la traversée du village permettent de voir la chaussée.

Cela démontre bien l'amélioration qualitative de l'éclairage dont le but essentiel est d'éclairer la route. Cette amélioration s'accompagne d'une baisse de la puissance installée induisant consécutivement une diminution de la consommation. Elle s'inscrit donc aussi dans une politique d'économie d'énergie.

Il est à noter qu'à partir de 2015, les ampoules à vapeur de mercure ne seront plus vendues en Suisse car jugées trop énergivores. C'est la raison pour laquelle la campagne de changement de nos mâts se poursuivra. En effet, il n'est pas possible de changer simplement l'ampoule car l'appareillage de chaque mât est propre au type d'ampoule et à la puissance installée.

Aménagement du territoire

Projets en cours

Le PAD de Mandelon

nécessaire à la réalisation du projet agritouristique des exploitants, a été accepté par l'Assemblée Primaire. Le dossier est en cours d'homologation auprès du Conseil d'Etat.

Le RPU du Fio

a fait l'objet d'un recours dans le cadre de l'approbation du périmètre. Depuis plus de six mois nous sommes en attente du traitement de ce dernier par la Commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires.

Entre temps, le Conseil d'Etat a nommé la commission d'exécution du RPU qui sera composée de M. Simon Crettaz, M. Michel Schwéry et présidée par M. Martial Aymon.

Avancement du secteur «Les Férys» à Mâche

Dans sa séance du 9 décembre 2010, le conseil communal a confirmé sa décision du 28 octobre 2010 selon laquelle les rectifications de limites dans le périmètre MA1 peuvent se faire par étapes.

La 1ère étape a été traitée dans le cadre d'une première autorisation de construire. La 2ème étape sera accordée aux parcelles situées au nord du secteur. Ces réalisations par étapes sont rendues possibles étant donné que le reste du secteur n'est pas prétérité par ces deux premières rectifications.

Réflexions sur les vieux quartiers

Une réflexion est menée actuellement tendant à étudier l'avenir des anciens quartiers de granges, qui ne sont plus, de nos jours, utilisées à des fins agricoles. Cette démarche s'inscrit dans les principes actuels d'aménagement du territoire et vise à améliorer la mise à disposition de terrains constructibles ou de possibilités de logements.

Préalablement à toute décision formelle, nous avons demandé à des écoles d'architecture et d'urbanisme, d'étudier la faisabilité d'une transformation en habitations de ces anciens édifices, témoins du passé et de vie du village, tout en préservant leurs caractéristiques architecturales.

La HES bernoise a accepté de conduire cette étude et ce sont deux étudiants qui se penchent actuellement sur cette problématique axée sur les granges du quartier du Fio, choisi comme quartier test.

Les propriétaires concernés ont participé à une première séance d'informations et les projets sont attendus début 2011.

Autorisation pour les Thermes de la Dixence

En séance du 26 août 2010, le conseil communal a octroyé l'autorisation de construire aux porteurs du projet des Thermes de la Dixence situés aux Plans Verneys.

Ce projet, devisé à 220 millions de francs, comprend un hôtel d'environ 190 lits, sept chalets résidentiels totalisant près de 100 appartements, ainsi que cinq chalets individuels et environ 400 places de parc.

La demande d'autorisation de construire publiée dans le Bulletin officiel en juillet 2009 déjà, n'a donné lieu à aucune opposition.

Il s'agit d'un projet privé porté par des promoteurs valaisans.

Pour rappel, les promoteurs sont devenus

propriétaires de la surface bourgeoise des Plans Verneys (25'088 mètres carrés) en faisant valoir leur droit d'emption, courant 2010.

Le règlement communal de 2008 concernant la gestion du développement des résidences secondaires, de tourisme et hôtelières (RGRS) s'applique au présent projet. La partie hôtelière et commerciale représente plus du tiers des SBPU (surface brute de plancher utile) du projet.

La commune a posé un certain nombre de conditions avant d'accorder son aval à ce projet. Ainsi, trois étapes de construction ont été clairement définies dans l'autorisation. L'hôtel et le centre thermal seront les premiers bâtiments mis en chantier.

Plusieurs nouvelles maisons d'habitation sur la Commune

Comme nous avons déjà pu l'observer, il y a quatre ou cinq ans, l'année 2010 a été, elle aussi, riche en constructions et projets de constructions de résidences principales en zone des villages.

Cela constitue un indicateur concret du choix des familles à vouloir s'établir de manière durable sur le territoire de notre commune.

Il est réjouissant de constater que de jeunes foyers, avec ou sans enfant, décident de construire non seulement leur maison mais aussi leur avenir dans notre commune.

Protection et Aménagement de l'environnement

La conduite d'alimentation en eau potable Pralong-Prapero

La commune d'Hérémence a poursuivi en 2010 le remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau potable de Chignoret aux Masses.

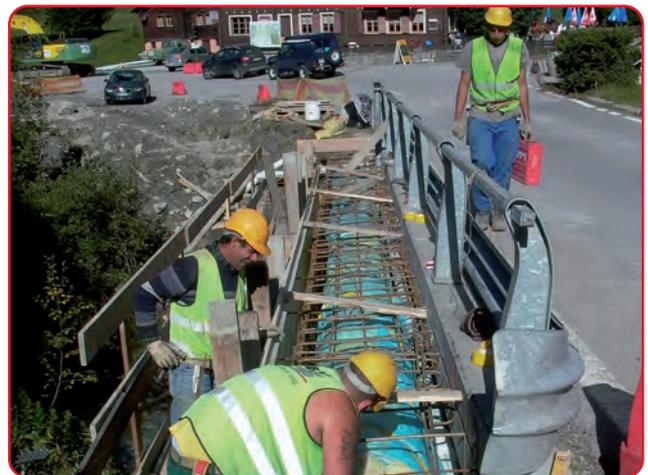
Le tronçon réalisé en 2010 reliait Pralong à Prapero.

Caractéristiques:

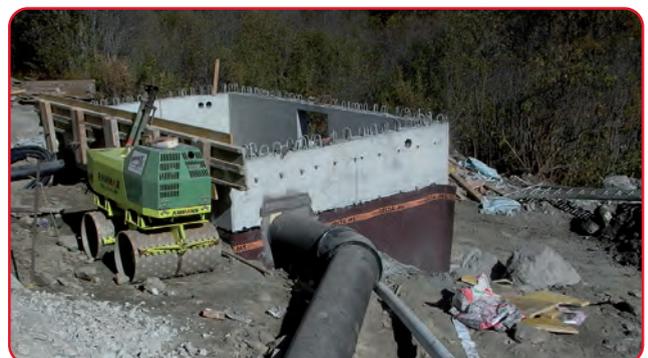
Longueur du tronçon 1800 m
Conduite en fonte ductile DN 400 m
Construction d'une nouvelle chambre d'introduction à Prapero.
Raccordement de la source du Grand Bisse à Leteygeon, à la nouvelle conduite.
Passage des ponts de Leteygeon et Pralong dans des ouvrages en béton bridés aux ponts.
Passage sous le torrent de Bajin en amont de la route cantonale.
Pose d'un tube de télécommande en parallèle à la conduite d'eau potable.
Pose de tubes pour ESR.

En parallèle à ces travaux d'alimentation en eau potable, le torrent de Bajin a été amélioré en amont de la route cantonale avec ouverture du mur arrière et consolidation des murs latéraux.

Ce lot a été attribué à l'entreprise André Epiney qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.



Passage du pont de Pralong



Construction d'une nouvelle chambre d'introduction à Prapero

Equipement du secteur sud-ouest de Riod

Afin de répondre aux attentes des personnes ayant construit dans ce secteur, nous avons planifié la réalisation définitive des équipements du secteur sud-ouest de Riod.

Les travaux se sont traduits par:

Le changement de la conduite d'égout partiellement existante en ciment et son prolongement.

La pose des canalisations d'eau claire.

Le prolongement de la canalisation d'eau potable.

Le prolongement des canalisations d'éclairage public. Les mâts seront posés en 2011, la mise en souterrain de l'électricité par ESR SA.

Le renforcement des installations SWISSCOM SA.

De plus, des privés concernés par le chantier ont profité de la synergie avec ce dernier pour changer, améliorer ou compléter leurs raccordements.

Finalement, l'enrobé a été intégralement refait et prolongé jusqu'à la limite de la zone à bâtir.



Equipement du secteur

Nous remercions tous les usagers de leur patience et de leur compréhension pour les perturbations occasionnées par le chantier.

La STEP de Mâche

Soucieuse de finaliser l'assainissement des zones à bâtir de son territoire, la commune a lancé depuis quelques années déjà des réflexions pour traiter les eaux usées des villages de Mâche, Riod, Cerise, Prolin et Ayer.

Plusieurs variantes d'aménagement ont été analysées entre le raccordement à la STEP existante de Combioulaz et le traitement individuel de chacun des hameaux. L'étude du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) a également mis en évidence les priorités en termes d'intervention.

Le concept de base retenu consiste finalement à construire une station d'épuration à l'aval de Mâche (Les Férys) et d'y relier les réseaux des villages de Riod, Cerise, Prolin et Ayer. Ce principe a été validé par le service de la protection de l'environnement de

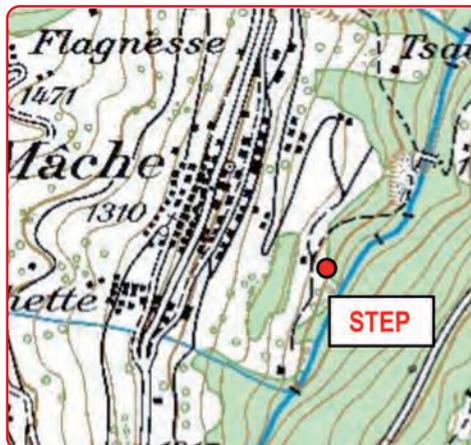
l'Etat du Valais qui a déjà donné son accord anticipé pour le subventionnement des installations.

Le concept proposé qui doit être simple, performant, économique à l'investissement et en frais d'exploitation prévoit de traiter simultanément les eaux brutes et les boues par cycle dans un seul et unique bassin.

Ce type de système permet d'atteindre des rendements élevés avec nitrification et dénitrification, ainsi qu'une stabilisation des boues pour en réduire les quantités. Il est prévu de transporter les boues stabilisées deux fois par an sur la STEP d'Hérémece pour déshydratation avant d'être éliminées par incinération.

Les installations de traitement sont conçues pour 350 équivalents-habitants (EH). Le système d'épuration choisi limite les nuisances olfactives et sonores. De plus, la commune a pris l'option de couvrir complètement les installations qui prendront l'aspect d'un chalet avec une emprise au sol de l'ordre de 100 m². Une installation de désodorisation, qui en principe ne devrait pas être nécessaire, est également prévue en réserve de manière à limiter au maximum l'impact des installations.

Les coûts du projet global (STEP et collecteurs de liaisons) sont estimés à environ Frs 2'500'000.-. La mise en place des installations se fera par étapes. Les réseaux de Mâche et de Riod seront traités en priorité. L'élimination de la grande partie des eaux claires permanentes dans les réseaux fait également partie intégrante du concept.



La mise en service de la STEP pour le traitement des eaux usées du village de Mâche est planifiée pour août 2012. La liaison avec les autres hameaux s'étalera encore jusqu'à l'été 2014.

Les travaux à la Poya de la Lé et à la route de l'Etable à Hérémence

Les travaux qui ont été entrepris cette année à la Poya de la Lé et à la route de l'Etable/route des Ateliers sont consécutifs à la nécessité de changer des canalisations anciennes dont l'étanchéité n'était plus assurée. A la Poya de la Lé, c'est la vieille canalisation d'eaux usées en ciment qui fuyait alors qu'à la route de l'Etable et la route des Ateliers, c'est la vieille canalisation d'eau potable en acier qui a fait l'objet de réparations fréquentes ces dernières années.

Lorsque des travaux de ce type sont envisagés, l'ensemble des services est contrôlé, complété et remis à neuf si nécessaire. C'est la raison pour laquelle, ESR SA et SWISSCOM SA ont été partenaires de ces travaux.



Travaux à la Poya de la Lé

En ce qui concerne les infrastructures communales, la canalisation d'eau claire (eaux de toiture, de drainage, et de ruissellement ne nécessitant pas de traitement particulier) posée lors de la réfection de la Place de la Laiterie a été reliée au torrent de la Tsenâ.

L'infrastructure de la route a aussi fait l'objet d'un renforcement et les travaux se sont terminés par la pose d'un nouveau revêtement sur toute la surface.

Nous remercions tous les usagers de leur patience et de leur compréhension lors des perturbations occasionnées par ces chantiers en pleine localité.



Travaux à la route de l'Etable

Les travaux hivernaux à la Grande Dixence

D'importants travaux de maintenance auront lieu, cet hiver, sur l'ancien barrage de la Dixence.

En effet, cet ouvrage habituellement noyé durant l'exploitation, subira quelques modifications au niveau de la brèche assurant la transition des eaux entre les deux murs. Ces améliorations permettront d'assurer la pérennité du complexe quant à la gestion des sédiments ainsi que de son exploitation pour plusieurs dizaines d'années.

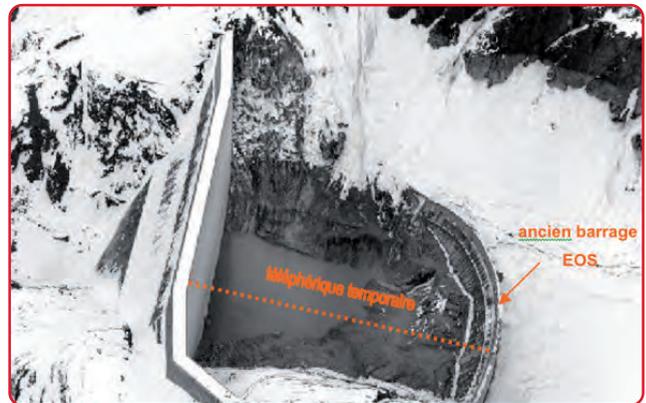
Profitant du temps des basses eaux s'étendant de la mi-février à la fin avril, le lac sera maintenu à un niveau bas afin que le pied de l'ancien barrage soit accessible. Durant cette période, une équipe aguerrie aux travaux de génie civil en montagne opérera quotidiennement à partir du bâtiment du Ritz.

Au cœur de l'hiver, de tels travaux nécessitent une logistique solide. C'est la raison pour laquelle la route entre Pralong et Le Chargeur sera maintenue ouverte, mais son accès restera strictement limité aux besoins des travaux.

Un téléphérique temporaire situé entre les couronnements de la Grande Dixence et de l'ancien barrage de la Dixence viendra compléter les installations existantes.

Comme ces infrastructures ne suffiront pas, à elles seules, à acheminer hommes et matériaux, des vols héliportés réguliers viendront en appoint soutenir l'organisation.

HYDRO Exploitation reste volontiers à votre disposition pour tout complément d'informations.



Construction d'un téléphérique temporaire à la Grande Dixence

Epandage des cendres

Le conseil communal d'Hérémente s'est toujours opposé à l'épandage de cendres effectué de manière organisée et commerciale, notamment par la société l'Oasis de l'Eternité.

Durant l'ancienne législature, les autorités communales ont, en effet, dénoncé cette activité la motivant par une infraction aux règles de construction et d'aménagement du territoire (ordre d'arrêt des travaux, ordre de remise en état des lieux). Cette procédure a fait l'objet d'un recours de l'intéressé auprès du Conseil d'Etat, lequel ne s'est pas prononcé puisque la loi sur la santé allait entrer en vigueur.

De fait, avec la mise en application de la loi sur la santé en 2009, le responsable de l'Oasis de l'Eternité savait qu'il ne pourrait pas, sauf autorisation communale explicite, poursuivre ses activités. Accompagné de sa conseillère juridique, il a donc pris rendez-vous avec le président de commune pour faire part de son souhait d'exercer cette activité. Le président lui a signifié un refus net et catégorique, confirmé d'ailleurs par le conseil communal.

Aussi, l'épandage de cendres effectué de manière organisée et commerciale reste-t-il interdit sur le territoire de la commune d'Hérémente.

Il est vrai cependant que le contrôle effectif du respect de cette interdiction n'est pas toujours aisé. Néanmoins, des rumeurs faisant état de la poursuite de ces activités l'automne dernier, différents contacts ont été pris, notamment avec la Police cantonale. Il s'est avéré que ces activités se sont déplacées sur les forêts de la bourgeoisie de Vex.

En ce début d'année 2011, suite à la révélation d'un journaliste de la presse suisse alémanique mentionnant l'épandage des cendres d'une célèbre prostituée allemande dans les environs de Riod, le président de commune a demandé à la Police cantonale de procéder à une «pré-enquête» pour vérifier les informations et déterminer si l'on est confronté à une activité commerciale (dissimulée) ou non.

Dans un bref courrier adressé à la commune à la mi-janvier, l'Oasis de l'Eternité précise que les informations relayées par les médias sont fausses et que les cendres de la prostituée n'ont jamais été répandues sur le territoire de la commune d'Hérémente ni ailleurs en Valais. Nous avons demandé à la Police cantonale de vérifier également cette information.

Les investigations nécessaires sont donc en cours.

Services économiques

Actualité forestière et travaux 2010 sur le territoire de la Commune d'Hérémence

Programme d'entretien Effor: gestion des forêts de protection

47 hectares de forêt ont été traités en 2010 sur le territoire du triage, dont 27.7 hectares sur le territoire de la commune d'Hérémence (y compris les mesures gibier).

Deux secteurs sont principalement concernés: la forêt de Noveli, située au Sud du grand couloir du Bajin et la forêt «de derrière» qui se trouve sous Les Collons.

La technique sylvicole appliquée consiste, après analyse des peuplements, à établir un réseau de trouées précisément dirigées, permettant l'établissement de rajeunissements naturels. Environ 2'500 m³ de bois ont été sortis, dont un bon tiers servant à l'approvisionnement de la chaufferie communale d'Hérémence (plus de 800 m³ de bois rond)

Programme d'entretien Effor: mesures en faveur du gibier

Dans le cadre du programme d'entretien Effor, le Service forestier a pour tâche d'améliorer les biotopes particuliers au gibier en créant ou recréant des surfaces de gagnage en forêt ou sur des anciennes surfaces agricoles. Les surfaces traitées ont représenté 8.6 hectares de soins.

En parallèle, des mesures permettant une plus grande efficacité de la chasse sont également entreprises, comme la création de lignes de tir dans les zones envahies par une végétation feuillue. Ces mesures sont particulièrement importantes dans le Val d'Hérens, où une population de cerfs surabondante occasionne d'énormes dégâts au rajeunissement, notamment aux forêts de protection.

Dégâts aux forêts (événements naturels non planifiables)

L'année 2010 a été clémente pour les forêts de montagne. Nous n'avons eu à déplorer aucun dégât important dû à la neige ou au vent.

Par contre, une spectaculaire attaque de champignons, nommés «Meria laricis», sur les aiguilles des mélèzes a suscité beaucoup de questions dans la population.

Il s'agit en l'occurrence d'une coloration des aiguilles du mélèze, sans grand danger pour les arbres.

Depuis la mi-juillet, les épicéas présentent également une coloration notable des aiguilles de la dernière génération, due à la rouille vésiculeuse des aiguilles. Ces attaques sont pratiquement sans conséquence pour les arbres (uniquement des petites pertes d'accroissement).



Epicéa infesté par la rouille vésiculeuse des aiguilles

Travaux d'entretien de torrents

Deux mandats d'entretien ont été exécutés dans les torrents d'Hérémence. Le premier concerne la Dixence, où le tronçon Sauterot-Combioule a été nettoyé des embâcles consécutifs aux neiges lourdes de l'hiver 2008-2009. Le second est le tronçon aval du torrent de la Vouassette dont le gabarit a été élargué (entretien courant) et nettoyé.



2011, Année internationale de la forêt

L'année 2011 est placée sous le signe de la forêt.

Le Service des forêts et du paysage, en collaboration avec la Cafor (association des propriétaires de forêts) et les triages forestiers organisera différentes manifestations en Valais afin de faire connaître la forêt sous un angle différent. Dès le mois de février, toutes les informations utiles se trouveront sur le site internet www.conedethyon.ch.

Tracé du torrent (rouge) et étapes de planification

L'avancement des projets du Val d'Hérens

Projet Interreg

Dans le cadre du projet européen de coopération transfrontalière, Interreg, deux axes prioritaires ont été dégagés durant l'année 2010:

Formation en agritourisme

Une offre de formation pour les agriculteurs intéressés à l'agritourisme a été proposée à toutes les personnes du Val d'Hérens et de la Valpelline. Le programme était intense puisqu'il se déroulait sur le territoire suisse et italien avec un intervenant français. Cette offre faisait suite à celle établie en 2009, laquelle avait permis à seize agriculteurs hérensards et valdotains de se rendre ensemble au Vercors, une région où l'agritourisme s'est développé depuis plus de 30 ans.

Manifestation transfrontalière

Le festival «A Chœur Ouvert», les 6 et 7 août, s'est déroulé à Vex, Evolène, St-Martin ainsi que sur le site de la Grande-Dixence. Quatre chorales et groupes folkloriques venus de la Vallée d'Aoste ont présenté leurs chants et traditions populaires. Ils ont fait partager leur large patrimoine choral à la population hérensarde. La rencontre a été chaleureuse.

Pour 2011, les efforts du projet Interreg se concentreront sur la course Collontrek prévue le 3 septembre.

Le départ de cette course internationale se donnera sur le couronnement du barrage de Place-Moulin, commune de Bionaz en Valpelline.

Après avoir traversé la frontière italo-suisse au Col Collon 3080 m, les participants arriveront par équipe de deux à Arolla.

Les premiers signaux sont positifs, puisque le sponsoring est déjà bien avancé et les inscriptions escomptées (max. 800 personnes) en augmentation (voir www.collontrek.com).

Projet de développement régional Val d'Hérens 2009-2015

Le projet de développement régional du Val d'Hérens a débuté en décembre 2009 par la signature de la Convention cadre qui fixe les axes de travail.

Ainsi, toute une série de prestations ont pu être soutenues et réalisées en 2010:

Volet 1: Infrastructures agricoles

Approbation du dossier des vignes de la Cote à Vex

Volet 2: Infrastructures collectives et publiques

Accompagnement du dossier local de vente à Eison (A'Veille)

L'avancement des projets du Val d'Hérens

Volet 3: Bâtiments agritouristiques

Approbation gîtes Ossona et travaux anticipés

Approbation guérite agricole Ossona
Soutien à l'élaboration des dossiers:
Champasses, Mandelon, Louère, Clos
Lombard

Volet 4: Communication - Marketing

Actions de soutien à Fermes et Terroir
Actions de communication et marketing
coordonnées avec l'ACVH
Soutien à des manifestations liées au terroir
Développement d'application de promotion
du réseau de ferme en ferme

Volet 5: Mesures administratives et divers

Soutien au renforcement des structures de
l'ACVH
Réalisation de mandats d'expertises
techniques et administratives
Préparation de la Convention partielle 2

En 2011, le PDR, en coordination avec les autres projets en cours dans la vallée, prévoit de poursuivre les démarches en vue de l'approbation de nouveaux dossiers, dont celui de l'alpage de Mandelon, de la ferme des Champasses et de la mise en valeur des terres agricoles. Une participation à la mise en œuvre d'une communication et d'un marketing coordonnés de la destination Val d'Hérens est également envisagée.

Projet de parc naturel

Le Val d'Hérens est reconnu depuis l'automne 2009 «Candidat Parc Naturel régional». Cette concrétisation permet de pouvoir toucher des subventions cantonales et fédérales appréciables, puisque le 60% des dépenses est pris en charge par ces instances.

Les actions menées dans le cadre du Parc naturel en 2010 se sont regroupées sur plusieurs domaines:

Patrimoine bâti

Diverses actions liées à la sauvegarde du patrimoine bâti ont pu être soutenues. Citons, par exemple, la mise en valeur du pressoir à Hérémence.

Nature et environnement

Un groupe de travail, composé de gardes-chasses, a proposé un concept d'observatoire régional de la

faune et des améliorations du poste d'observation à la Traverchire. De nouveaux postes seront réalisés en 2011.

Produits du terroir

Le Val d'Hérens a été invité d'honneur à la Foire aux saveurs de Moutier. Il était représenté à Bâle et à Strasbourg en compagnie de Suisse Tourisme. En été 2010, des kiosques de produits du terroir ont permis aux visiteurs du Barrage et des Pyramides de découvrir des produits typiquement hérensards.

Tourisme

30% du budget du parc naturel est attribué au développement économique du territoire dont le tourisme. La structure touristique du Val d'Hérens, mise sur pied en 2010 peut donc compter sur un large financement du Parc naturel.

Energie

Une étude sur les potentialités énergétiques de nos forêts a été réalisée par les triages forestiers. Elle démontre que ce potentiel est sous-estimé actuellement. Des solutions de chauffage au bois (plaquettes ou pellets) sont encouragées. Une information parviendra à la population en temps voulu.

Management

Un bureau regroupant l'Association des Communes du Val d'Hérens et l'Association du Parc est opérationnel depuis le mois de février 2010. Trois personnes travaillent dans les locaux de l'ancienne poste d'Euseigne.

Communication

Le journal du Parc, né en juin 2010, en est déjà à sa troisième édition. Distribué «tous ménages», il se veut informatif et laisse une place importante aux interviews des habitants. Un site internet ainsi qu'un forum de discussions et une page Facebook sont à disposition des internautes.

Sensibilisation

Les écoles du territoire du parc travaillent sur des thèmes en relation avec celui-ci. Elles ont eu la chance de pouvoir participer à l'émission de Jean-Marc Richard «les Zèbres», diffusée sur les ondes de la Radio Suisse Romande.

En automne 2011, les assemblées primaires devront se prononcer sur la Charte du Parc naturel régional Val d'Hérens/Grône. Celle-ci sera présentée, en été déjà, à la population.



Les Pyramides d'Euseigne: un atout touristique

La SD se positionne dans la mutation de l'organisation touristique du Val d'Hérens

La nouvelle loi sur le tourisme a été refusée par le peuple à une très large majorité (90%).

Une nouvelle loi sera donc échafaudée au plus vite car la situation devient urgente.

Urgente en effet, parce que sans toiture, la maison touristique valaisanne vacille et parce que les organismes concernés oeuvrent dans l'inconnu. Dans ces conditions, il est difficile de s'organiser.

Nous en voulons pour preuve la dissolution de plusieurs entités régionales comme Conches Tourisme, Chablais Tourisme ou encore Sion Région Tourisme (SRT), à laquelle toutes les communes et SD du Val d'Hérens étaient affiliées. La dissolution de cette dernière notamment fait suite au départ de la structure de Veysonnaz, de Sion et du Val d'Hérens.

SRT n'avait tout simplement plus de raison d'être et surtout plus les moyens d'effectuer son travail efficacement.

L'ACVH (Association des Communes du Val d'Hérens) a décidé de créer une nouvelle entité commune dans le but d'harmoniser et de mettre en place de manière concertée les projets de développement durable de la vallée tels que le PNR, le PDR et INTERREG.

Face à ces événements nouveaux, elle a décidé de s'organiser également au travers de la même entité pour accomplir les tâches qui incombaient jusqu'à ce jour à Sion Région Tourisme et qui intéressent tout le Val d'Hérens, soit plus particulièrement le marketing, la réception des journalistes, la mise sur pied de produits touristiques tels que le Tour pédestre du Val d'Hérens, etc.

C'est ainsi qu'un organisme appelé Hérens Tourisme s'occupant de l'opérationnel ainsi qu'une commission touristique du Val d'Hérens définissant la stratégie ont été créés.

Cette commission touristique regroupe toutes les communes et les sociétés de développement du Val d'Hérens. Elle est composée de deux membres par commune, l'un représentant le conseil communal et l'autre la société de développement.

Cette nouvelle organisation basée à Euseigne nous permettra également de nous préparer au sein d'un organisme fort, solide et performant, à la mutation du tourisme valaisan. Tout un programme que des groupes de travail réunis par le département cantonal édifient en ce moment.

L'organisation touristique de notre commune ne peut pas se contenter de collaborer avec le Val d'Hérens. Elle doit aussi travailler avec Thyon 4 Vallées, notre zone touristique des Masses faisant partie intégrante de cette entité.

Nous sommes en effet très complémentaires pour le tourisme hivernal. Thyon 4 vallées offre à nos hôtes principalement la possibilité de s'adonner au ski de piste, à la ballade en raquettes à neige, etc. sur le cône de Thyon. De notre côté, nous proposons le ski de fond et les promenades en raquettes à neige au fond de la vallée ainsi que la possibilité pour nos hôtes et résidents de pratiquer le hockey sur glace, le patin à glace, le curling sur notre patinoire à Héremence.

En ce qui concerne le tourisme d'été, nous offrons les possibilités de visite au barrage, au musée, aux pyramides d'Euseigne, etc. Citons encore les randonnées ou séjours en cabanes.

Fortes de ce constat, les communes et les sociétés de développement d'Hérémence et de Vex ont décidé de renforcer sensiblement leur collaboration et de proposer un programme commun en collaboration directe avec un acteur incontournable, Télé-Thyon.

Pour le marketing, un pool regroupant tous les acteurs touristiques de Vex et d'Hérémence a été créé afin de proposer un panel d'offres et d'activités à notre clientèle. Un nouveau site internet a été mis en place.

Ce site interactif permettra dorénavant aux personnes désirant venir chez nous, d'effectuer toutes les réservations en ligne et de les payer directement sans changer de site.

Tous les acteurs du tourisme de Thyon 4 Vallées seront présents sur ce site: l'Ecole Suisse de Ski, Télé-Thyon, les commerçants, les agences, etc... Un lien est également créé avec les différentes associations villageoises qui animent la vie de la population, qu'elle soit résidente ou en villégiature.

L'organisation touristique dans notre vallée et dans notre canton est en constante mutation. A nous de nous adapter ou plus précisément d'adapter nos structures afin d'être le plus performants possible dans un milieu où l'offre est abondante et variée.

Ces changements ne sont pas nécessairement des nouveautés. Il suffit de se rappeler d'Hérens Vacances ou du pool publicité de Thyon/les Collons, sociétés qui ont déjà existé. Nous devons profiter des expériences antérieures, en tirer les enseignements et ne pas commettre les mêmes erreurs.

La Société de Développement du Val des Dix est maintenant partenaire à part entière de THYON 4 Vallées et de HERENS Tourisme. Nous y sommes représentés et participons directement aux décisions.

Nous aurons également un accès direct au site internet de THYON 4 Vallées.

Ces nouvelles entités devront, comme par le passé, pouvoir compter sur les organisations et les sociétés locales pour assurer la mise en place et l'animation de manifestations.

Avec ces nouvelles structures, nous allons gagner en efficacité, mettre en valeur de manière optimale notre magnifique région pour accueillir, nous le souhaitons, toujours plus de vacanciers et permettre à la population d'y vivre encore longtemps.

L'évolution de la volonté politique en matière de tourisme de même que l'impulsion à l'origine de ces aménagements émanent du comité de l'ACVH, soit de l'ensemble des présidents de commune. C'est un signe réjouissant de rapprochements au sein de l'ensemble des communes de la vallée et particulièrement avec notre voisine directe.

Ce mot de la SD relatif à l'organisation touristique qui se met en place ne saurait se terminer sans une pensée pour notre ami et membre du comité de la SD, M. Pascal Bovier qui nous a quittés si abruptement. Pascal était, de par ses qualités d'homme entreprenant et serviable, un pilier de notre vie associative communale et un interlocuteur privilégié dans le cadre de cette évolution positive du tourisme hérensard. Merci Pascal.

Finances

La poursuite d'une gestion rigoureuse en faveur des citoyens

Le compte administratif de la commune d'Hérémece se résume comme suit:

Rubrique	Compte 2008	Compte 2009	Budget 2010
Fonctionnement :			
Charges	- 7'823'095.07	- 8'800'117.99	- 8571'783.80
Produits	14'414'202.59	22'317'689.01	12'268'947.50
Autofinancement	6'591'107.52	13'517'571.02	3'697'163.70
Amortissements	5'742'998.05	4'521'499.20	3'249'261.00
Variation de fortune	848'109.47	8'996'071.82	447'902.70
Investissement:			
Dépenses	5'195'974.20	4'069'263.85	5'464'000.00
Recettes	- 829'251.15	-313'636.65	1'692'250.00
Investissements nets en augmentation du patrimoine	4'366'723.05	3'755'627.20	3'771'750.00

La Grande Dixence contribue au développement
touristique et économique de la région



A l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2010 ayant adopté les comptes 2009, les citoyennes et citoyens d'Hérémence ont pu prendre connaissance de la situation financière de la commune en regard des indices de référence proposés par l'Etat du Valais. Elle se résume ainsi:

Indicateurs financiers 2009	Valeurs de référence communiquées par l'Etat du Valais	Situation 2009 pour la commune d'Hérémence
Degré d'autofinancement	plus de 100% = très bien	359.9 %
Capacité d'autofinancement	plus de 20% = très bien	61.4 %
Taux des amortissements ordinaires	10% et plus = très bien	10.1 %
Taux global des amortissements		133.7 %
Endettement net par habitant	moins de 3'000 = endettement faible	Fortune de Fr. 17'037.-
Taux du volume de la dette brute	moins de 150% = très bien	32 %

Il en résulte que, pour chaque indice proposé, la commune d'Hérémence se voit attribuer la note maximale.

Dans son rapport sur les comptes 2009 de la commune, la fiduciaire reconnue par l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes atteste, notamment, que la comptabilité et le compte annuel ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

La fiduciaire conclut que, disposant de comptes équilibrés et d'une fortune nette au 31 décembre 2009 de 28.1 millions de francs, la commune d'Hérémence fait face à ses engagements. Il convient de préciser que l'exercice 2009 a été influencé par des recettes extraordinaires liées à la vente d'actions de la société Forces motrices de la Borgne.

En début d'année, un réviseur de la caisse de compensation du canton du Valais a analysé les salaires soumis à l'AVS pour l'année 2009.

Aucune différence n'a été constatée entre les comptes 2009 et les informations transmises par la municipalité.

Durant le mois de juillet, la commune a mandaté un expert TVA qui a analysé les comptes de la municipalité de ces 15 dernières années afin de calculer l'impôt préalable qui peut être récupéré suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la TVA entrée en vigueur le 1er janvier 2010. Un montant de l'ordre de Fr. 200'000.- pourrait être récupéré par la commune auprès de l'administration fédérale des contributions.

Durant le mois de novembre, un réviseur de l'inspection cantonale des finances a contrôlé les impôts notifiés par la municipalité depuis l'année 2006. Il ressort notamment de son rapport que le traitement des débiteurs est effectué de manière régulière et avec toute l'attention requise.

L'hydroélectricité, une chance mais des incertitudes

Indépendamment du débat sur le retour des concessions, notre commune est concernée par l'exploitation actuelle d'aménagements hydroélectriques de capacités de production fort diverses.

Ce petit texte en rappelle quelques aspects, mettant en exergue les opportunités mais aussi les risques et incertitudes liées à leur exploitation.

Les travaux de réhabilitation du puits blindé Cleuson-Dixence ont été menés à bien et l'exploitation de cet aménagement a pu redémarrer en 2010. C'est une réussite technique ainsi qu'un élément réjouissant pour la production hydroélectrique en Valais.

Il faut toutefois garder à l'esprit que la société d'exploitation de ces aménagements a présenté aux communes concédantes des revendications quant à la prise en charge de ces coûts. Des tractations ont débuté depuis plusieurs années déjà mais les rencontres n'étaient qu'épisodiques. Néanmoins, une augmentation de la fréquence des réunions d'un groupe de travail paritaire a été enregistrée ces derniers mois. Les communes concédantes y sont représentées par les présidents d'Evolène et de Zermatt, appuyés par des experts techniques et financiers. Plusieurs centaines de millions de francs sont en jeu.

La commune d'Héremence partage la propriété de l'aménagement de Leteygeon avec la Ville de Sion.

En raison d'une mauvaise année hydrologique, cet aménagement a connu une baisse de production significative, avec comme corollaire une baisse des redevances y relatives. Quoiqu'il en soit, il faudra s'attendre à l'avenir, pour cet aménagement, à une production plus faible que celle des dix dernières années.

Il en est de même pour l'aménagement de Bramois. En effet, suite à la nouvelle concession accordée par le Conseil d'Etat et à l'application des nouvelles dispositions légales sur les eaux, le concessionnaire est tenu de laisser une certaine quantité d'eau dans la rivière plutôt que de pouvoir la turbiner, ce qui réduit d'autant la quantité d'énergie pouvant être vendue.

Les communes concédantes sont propriétaires du 51% de l'aménagement de Bramois.

Elles bénéficient évidemment de la vente de l'énergie produite à concurrence de cette proportion mais supportent également les risques liés à son exploitation. Elles auront par ailleurs à participer pour la part qui les concerne aux coûts de mise à jour des installations. Celles-ci montrent en effet des signes de fatigue après 80 années de service. Précisons que suite à l'assemblée générale 2010, le président de St-Martin assume la présidence de cette société alors qu'Héremence a accédé à la vice-présidence. Les FMV ont été confirmées dans la gestion de l'aménagement.

Les citoyennes et citoyens à l'honneur en 2010

Jubilaires

Le conseil communal a eu le plaisir de convier à la traditionnelle soirée de rencontre, suivie d'un repas, les jubilaires 2010.

Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique au cours de laquelle notre président s'est plu à relever le chemin de vie de nos aînés.

Toutes nos félicitations.



Nos jubilaires 2010

50 ANS DE MARIAGE

Dayer Alphonse et Rose née Sepey à Hérémece

Gauye Martial et Cécile née Sierro à Hérémece

Wyss Urs et Pamela née Allison à La Crettaz/Hérémece

60 ANS DE MARIAGE

Gauye Paul et Odile née Morand à Euseigne

Emile Mayoraz et Eva née Mayoraz à Hérémece

90 ANS

† Dayer Aurélie, veuve de Cyrille à Hérémece

Nendaz Euphrosine, veuve de Cyrille à Mâche

Sierro Delphine, veuve d'Arthur à Euseigne

Bron Pierre à Hérémece

Sepey Robert à Euseigne



M. Robert Sepey

Majorité civique

18 ans et toute la vie devant eux!

La classe 1992, forte de 11 nouveaux citoyens, s'est réunie à l'invitation du conseil communal pour une soirée de rencontres suivie d'un repas.

Une présentation individuelle a permis de connaître un peu mieux ces nouveaux citoyens, de discuter de leurs orientations et aspirations. Le président n'a pas manqué également de rappeler les droits et devoirs civiques de chacun.



Une belle palette de nouvelles et nouveaux citoyens, à laquelle il faut ajouter Camille Moix, excusée

Bovier François de Marc - Hérémece.

5ème année au Lycée Collège des Creusets
en physique application des maths.
Loisirs : fanfare, ski, course à pied.

Dayer Pauline de Nicolas - Hérémece.

3ème année de maturité commerciale.
Loisirs : danse, ski.

Dayer Sébastien de Pierre-Alain - Mâche.

4ème année au Lycée Collège des Creusets, option espagnol.
Loisirs : gym, volley, fifre.

Dayer Stéphanie de Joseph - Hérémece.

5ème année au Lycée Collège des Creusets, option économie, droit.
Loisirs : ski, théâtre.

Epiney Laurie de Florentin - Hérémece.

2ème année à l'Ecole de Culture Générale, option sociale.
Loisirs : ski, théâtre.

Favre Régine de Jacques-Antoine - Hérémece.

3ème année à l'Ecole de Culture Générale, option sociale.
Loisirs : ski, gym, VTT, accordéon.

Moix Camille d'Antoine - Euseigne.

CFC de gestionnaire de commerce de détail en parfumerie.
Loisirs : football, sorties.

Moix Celia de Louis - Euseigne.

Année semi-sabbatique, envisage une maturité sociale.
Loisirs : grimpe, uni-hockey.

Morend Noémie de François - Euseigne.

2ème année à l'Ecole de Culture Générale, option sociale.
Loisirs : basketball.

Nendaz Delphine d'André - Mâche.

CFC d'assistante en pharmacie.
Loisirs : uni-hockey.

Zäch Andrew de Georges - Mâche.

3ème année d'apprentissage de charpentier.
Loisirs : uni-hockey, gym, télémark.

Bienvenue à cette belle jeunesse dans l'assemblée des citoyens d'Hérémece et plein succès dans leur parcours de vie!

L'accueil des nouveaux citoyens

Le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les 44 nouveaux citoyens ayant déposé leurs papiers dans notre commune durant l'année 2010.



Quelques nouveaux citoyens

Une dizaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation et c'est en toute simplicité et convivialité que les autorités communales et judiciaires les ont reçues le 30 décembre 2010 à la maison bourgeoise. Bienvenue à tous ces nouveaux citoyens!

Mérite sportif

Le conseil communal sur proposition de la commission ad hoc a attribué le «Mérite sportif 2010» au jeune skieur Loïc Meillard qui a obtenu la médaille de bronze en slalom géant lors des derniers championnats suisses OJ.



Loïc a reçu son mérite lors de la réception des nouveaux citoyens, le 30 décembre 2010, à la maison bourgeoise.

Toutes nos félicitations à ce jeune et talentueux sportif!

Le skieur Loïc Meillard

Divers

Le 10 du 10 2010 dans le Val des Dix

Afin de marquer le passage de cette date «unique», la commune a mis sur pied une journée sur le thème de la convivialité. Jeunes et moins jeunes se sont ainsi côtoyés tout au long de la journée.

Le succès fut au rendez-vous et tous les participants ont pu se restaurer dans les deux cafés de notre village, animés pour l'occasion et partager un moment de détente en prenant part aux joutes organisées par Hérémece Jeunesse au terme desquelles les meilleurs «pansàs» ont été désignés.

Le spectacle de l'humoriste, quelque peu déjanté, Gustave Parking, prévu pour clore cette journée n'a malheureusement pas obtenu l'écho souhaité en termes d'affluence. Les spectateurs présents ont, quant à eux, été ravis d'avoir passé une bonne soirée de délassément.

Merci aux sociétés locales: les fifres et tambours les Aiglons, la fanfare la Dixence, le groupe folklorique l'Alouette, la Guggen les Peinsâclicks, la Chorale St-Nicolas, Hérémece Jeunesse et la SD ainsi qu'aux Cafés du Lac et des Amis qui ont accepté de contribuer à l'organisation de cette journée.

Merci à vous Hérémensardes et Hérémensards qui avez «joué le jeu»!



Les meilleurs pansàs

Hérémence reçoit le HC Sierre



Photo d'ensemble

Le vendredi 26 novembre 2010, la patinoire d'Hérémence a eu le privilège de recevoir sur sa glace une vingtaine de jeunes hockeyeurs du mouvement junior du HC Sierre, accompagnés de leur mascotte «Sunny».

Trois joueurs de la 1^{ère} équipe se sont également déplacés à cette occasion pour coacher ces jeunes sportifs.

Le public venu assister au petit match exhibition a pu découvrir avec quels aisance et naturel ces jeunes sportifs évoluent sur la glace.

Cet échange sportif et amical avec notre jeunesse hérémensarde s'est terminé en point d'orgue autour d'un bon vin chaud puis d'une Pasta Party offerte par la SD à la salle polyvalente.

Le film

Un film de présentation de notre commune a été réalisé durant l'année 2010. Celui-ci comporte deux volets :

Un premier volet «entre modernisme et traditions» traite, d'une manière générale, des aspects de notre commune tandis que le second «les vacances au naturel» évoque plus spécialement l'aspect touristique.

Nos trois joueurs vedettes ont clos la soirée en se prêtant gracieusement à la séance de dédicaces voire de bises pour les plus chanceuses d'entre nous!



Derek Cormier – Xavier Reber – Xavier Nendaz

Vous pouvez le visionner sur notre site internet www.heremence.ch.

N'hésitez pas à visiter également nos autres rubriques mises à jour régulièrement.

Les sociétés locales

Amicale des Chasseurs	Nicolas Gauye, Ch. des Lézards 11, 1950 Sion
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Marielle Dayer, Mâche, Route de Mâche 34, 1987 Hérémence
Amicale Villageoise	Marielle Dayer, Mâche, Boîte postale 425, 1987 Hérémence
Association «Maison du patrimoine et de la culture du Val d'Hérémence»	Yvan Delaloye, Mâche, Boîte postale 415, 1987 Hérémence
Basket-Club Hérens	p.a. Pharmacie de Vex, 1981 Vex
Cercle théâtral d'Hérémence	Cathi Sierro, Route du Fio 26, 1987 Hérémence
Chœur «Saint-Nicolas»	Laurent Bovier, Rue de l'Eglise 28, 1987 Hérémence
Chorale «Saint-Georges»	Norbert Seppey, Rue de Bétric 9, 1982 Euseigne
Club de pétanque du Val des Dix	Gérald Dayer, Le Chemin Neuf 23, 1987 Hérémence
Conseil de communauté	Yvan Delaloye, Rte de la Condémine 72, 1982 Euseigne
Fanfare «La Dixence»	Samuel Sierro, Rue du Collège 28, 1964 Châteauneuf
FC US Hérens	Daniel Moix, CP 67, 1981 Vex
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	Hervé Mayoraz, Rte de la Condémine 64, 1982 Euseigne
Fondation Robert & Mathilde Seppey	Josiane Delavy-Seppey, Rue du Plan de la Croix 16, 1982 Euseigne
Groupe folklorique «L'Alouette»	Pascale Delaloye, Rte de la Condémine 72, 1982 Euseigne
Guggenmusik «Les Peinsâclicks»	Stéphane Gauye, Route Principale 15, 1987 Hérémence
Hérémence-Jeunesse	Thomas Pralong, Rue de Lousse 5, 1987 Hérémence
Les Amis du Moulin	Bruno Genolet, Case postale 19, 1987 Hérémence
Les Amis du Pain	Chantal Gauye, Ch. des Pyramides 1, 1982 Euseigne
Les Amis du Patois, Lè Tsaudric	Jean-Michel Robyr, Mâche, Rue de la Mâchette 8, 1987 Hérémence
Section Brancardiers et Infirmières NDL	Lise-Marie Pralong, R. de Fond Ville 2, 1987 Hérémence
Ski-Club «Hérémencia»	Luc Genolet, Les Epinettes, 1981 Vex
Ski-Club «Les Pyramides»	Frédéric Gauye, Les Epinettes 56, 1981 Vex
Société de développement	Charly Sierro, Case postale 22, 1987 Hérémence
Société de gymnastique «La Gentiane» Mâche	Bertrand Cretton, Case postale 4, 1987 Hérémence
Société des pêcheurs amateurs du district d'Hérens	Vincent Bolli, Route de Miège 30, 3968 Veyras
Société de tir «Le Grütli»	Yannick Sierro, La Cerise, Rue Centrale 38, 1987 Hérémence
Société de tir «Les Vieilles Cibles»	Pierre-Alain Bourdin, Route Principale 68, 1987 Hérémence
Tennis-Club d'Hérémence	Willy Roh, Les Epinettes, 1981 Vex
Union Villageoise	Arsène Gaspoz, Rue de la Combalette 5, 1982 Euseigne
Uni-Hockey-Club Hérens	Georgy Zäch, Mâche, Rte de Mâche 30, 1987 Hérémence

Administration communale

Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:

Lundi 16h00 à 17h30
Mardi 16h00 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
Vendredi 13h30 à 17h00
E-Mail commune@heremence.ch
Web www.heremence.ch

Cadastre

Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:

Mardi 16h30 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
E-Mail cadastre@heremence.ch

Service technique

Responsable: M. Dayer Patrick
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:

Mardi 16h30 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
E-Mail patrick.dayer@heremence.ch

Constructions

Tél. 027 282 50 29
Eau potable:
Tél. 079 628 60 00

Conciergerie

Responsable:
M. Sierro Jean-François
Natel 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès de
l'administration communale

Ecoles à Hérémence

1re à 4e primaire et enfantine
Tél. 027 282 50 35
5e et 6e primaire
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture:
Mardi 16h00 à 19h00
Jeudi 16h00 à 19h00
Fermé durant les vacances scolaires

AVS

M. Mayoraz Augustin
Tél. 027 281 12 35

Pouvoir judiciaire

Juge:
M. Sierro Charly, Hérémence
Tél. 027 281 25 45
Natel 079 347 55 00
Vice-Juge:
Mme Mariéthoz-Seppey Claudia, Euseigne
Tél. 027 281 28 12

Cimetière	
Responsable: M. Dayer Georges	
Tél.	027 281 16 74
Natel	079 658 07 03
<hr/>	
Etat civil pour le Val d'Hérens	
Office d'état civil de Sion	
Tél.	027 606 33 40
Fax	027 606 33 44
<hr/>	
Offices de poste	
Hérémente:	
Tél.	0848 888 888
Euseigne:	
Edelweiss Market	
<hr/>	
Appel sanitaire d'urgence	
Tél.	144
<hr/>	
Feu	
Numéro d'alarme:	118
<hr/>	
Hôpital régional de Sion	
Tél.	027 603 40 00
<hr/>	
Médecin	
Dr Claude Marguerite De Rüter	
Rue du Village - Home St-Sylve,	
rez inférieur - 1981 Vex	
Tél.	027 207 51 21
Fax	027 207 51 22
E-mail:	cabvex@derüter.ch
<hr/>	
Pharmacie	
Pharmacie de Vex	
Tél.	027 207 26 26

Résidence St-Sylve, Vex	
Tél.	027 208 50 00
<hr/>	
Association	
pour le Centre médico-social	
subrégional du Val d'Hérens	
Tél.	027 281 12 91
Fax	027 281 12 33
<hr/>	
Société de développement	
du Val des Dix	
Tél.	027 281 15 33
Saison d'hiver	027 281 31 80
Fax	027 281 33 70
<hr/>	
Paroisse d'Hérémente	
Tél.	027 207 25 51
Conseil de communauté	
par Yvan Delaloye, Euseigne	
Tél.	027 281 38 63
<hr/>	
Service forestier	
Garde forestier du cône de Thyon:	
M. Bourdin Olivier	
Natel:	079 637 53 44
Fax	027 207 31 51
<hr/>	
Distribution d'électricité	
Energie de Sion-Région SA (ESR SA)	
1951 Sion	
Tél.	027 324 01 11
<hr/>	
Stand de tir intercommunal	
à Praz-Jean	
Tél.	027 281 25 53



Commune
Hérévence
www.heremence.ch

